Formation initiale au **Certiphyto Conseil**

Certificat individuel pour le conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Comprendre la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits et connaître les pratiques visant à les minimiser
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Mettre en place des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

4 jours soit 28 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne faisant du conseil dans le cadre de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Evaluation :

Test informatique validant : **30 questions, 25 bonnes réponses** minimum pour avoir son Certiphyto

Taux de réussite :

98,57%*

Années 2018-2019

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Conseil stratégique et spécifique à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Institut technique, etc.

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)
Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Alain A. - Décembre 2022

Grand professionnalisme du formateur.

Date de création : 06/04/21
Date de mise à jour : 02/05/2023
Version n°3

Formation renouvellement au **Certiphyto Conseil**

Certificat individuel pour le conseil à l'utilisation de produits

Le certificat individuel pour l'activité « **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Comprendre la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits et connaître les pratiques visant à les minimiser
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Mettre en place des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

2 jours soit 14 heures

Tarif :

2 jours soit 14 heures

Pour qui ?

Toute personne faisant du conseil dans le cadre de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation

Formation validée par le présentiel uniquement
0% d'abandon

Année 2020-2022

Prérequis :

Avoir un certiphyto conseil en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Conseil stratégique et spécifique à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Institut technique, etc.

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)
Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Yvette C. - Novembre 2022

« *J'ai apprécié les échanges très insctructifs.* »

Date de création : 06/04/21
Date de mise à jour : 02/05/2023
Version n°3